

# F.F.E.S.S.M

## COMMISSION TECHNIQUE

Examen Initiateur – Surgères le 16 juin 2013

### EPREUVE DE REGLEMENTATION

- ✓ 1 : Qu'elles sont les prérogatives de l'initiateur de club ? (4 points)

*3 points pour le E1, 1 point pour le E2*

#### Prérogatives du E1 FEDERAL

1. Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace 0 - 6 mètres.
2. Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace 0 - 6 mètres. (Directeur de plongée).
3. Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 mètres.
4. Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1<sup>er</sup> degré (encadrant E3).
5. Participation aux jurys du brevet Niveau 1.
6. En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet Niveau 1.
7. Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface). Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

#### PREROGATIVES DU E2 FEDERAL (Initiateur + Guide de Palanquée – Niveau 4 FFESSM)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Guide Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM (E2) peuvent, sauf avis contraire du Président du Club,

- 1- Enseigner la plongée au sein d'un club, dans l'espace 0 - 20 mètres (jusqu'au Niveau Guide de Palanquée – Niveau 4), sous la direction d'un moniteur 1er degré licencié (encadrant E3).
- 2- Signature des plongées qu'il a encadré

- ✓ 2 : Quel est le matériel de sécurité spécifique indispensable à avoir au bord d'une piscine ? (3 points)

*½ point enlevé par ligne manquante, 2 points enlevés si manque oxy*

1. Un moyen de communication permettant de prévenir les secours. Une VHF est nécessaire lorsque la plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation support de plongée ;
2. De l'eau douce potable ;

3. Un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit) ;
4. Un masque à haute concentration ;
5. Un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante pour permettre, en cas d'accident, une prise en charge adaptée à la situation jusqu'à l'arrivée des secours médicaux, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) ou au masque à haute concentration ;
6. Une couverture isothermique ;
7. Des fiches d'évacuation selon un modèle type en annexe III-19.
8. Le plan de secours est un document écrit, adapté au lieu et à la plongée pratiquée, régulièrement mis à jour et porté à la connaissance du directeur de plongée, des personnes encadrant les palanquées et des plongeurs autonomes. Il précise notamment les modalités d'alerte en cas d'accident, les coordonnées des services de secours et les procédures d'urgence à appliquer en surface à la victime.
9. Une tablette de notation immergéeable ;
10. La CTN recommande de posséder une trousse de secours (obligatoire par le CDS lié aux associations déclarées en tant qu'APS) contenant au minimum de l'aspirine et de quoi régler toutes la bobologie liée à notre activité (pansements, désinfectant, bande de type Velpeau, crème contre brûlure, ...)

✓ 3 : Qui peut réaliser des baptêmes et dans quelles conditions (DP, Profondeur, lieu, type de public, Cadre, etc ..) ? (2 points)

#### 1- En milieu Artificiel (- de 6m)

DP minimum E1

Réalisé par N4 mini pour les + de 14 ans, E1 mini pour les enfants (- de 14 ans)

Profondeur Maxi 6m, pour les – de 14ans voir tableau ci-dessous

#### 2 - En milieu Artificiel (+ de 6m) ou milieu naturel

DP minimum E3

Réalisé par E1 mini

Profondeur Maxi 6m, pour les – de 14ans voir tableau ci-dessous

Pour les enfants

Espace d'évolution	Age des plongeurs	Niveaux De pratique	Compétence minimum de l'encadrement de la palanquée	Effectif maximum de la planquée. Encadrement non compris
0 - 2 mètres	8 – 10 ans	Baptême	E1	1
0 - 3 mètres	10-14 ans	Baptême	E1	1

- ✓ 4 : Citez deux exemples de fautes engageant la responsabilité pénale d'un initiateur durant l'enseignement de la plongée (1 point)

- ✓ 5 : A quel âge au minimum et sous quelles conditions peut-on passer le N1 ? (2 points)

*1 point pour 14ans 1 point pour 12ans*

1- A 14 ans avec certificat médical

2- A 12 ans sous conditions

Demande formulée par l'enfant

Demande formulée par le tuteur adressée au président

Avis favorable du moniteur

Avis favorable du président

Certificat médical de moins d'un an fourni par un médecin fédéral ou spécialisé

- ✓ 6 : L'inspection visuelle annuelle des blocs dans le club donne lieu à élaboration de certains documents. Quels sont-ils ? Quel intérêt présente ces inspections fastidieuses pour le club ? – (1 point)

Mise à jour du Registre TIV

Mise à jour des Cartes Jaunes (par bloc de plongée)

Délivrance de macarons TIV

Repousser la requalification périodique de 2 ans à 5 ans

- ✓ 7 : Un E1 peut-il être DP ? si oui dans quelles conditions ? (2 points)

Milieu artificiel de moins de 6m

Sur accord du président du club

- ✓ 8 : Comment un E1 peut il devenir E2 ? (1 point)

**En devenant N4 ou GP**

- ✓ 9 : Etant E1, pouvez-vous enseigner dans le fleuve Charente (- de 6m) ? si oui quel doit être le niveau du DP ? (1 point)

**DP E3 minimum**

- ✓ 10 : Vous êtes maintenant initiateur. Lors de la séance de rentrée, un débutant vous demande quel est l'intérêt de souscrire une licence FFESSM et comment l'obtenir. Que lui répondez-vous ? (2 points)

**Reconnaissance par la fédération et ses clubs / SCA**

Possibilité de participer à la formation de plongeurs et d'obtenir des qualifications et aptitudes

Possibilité de participer aux activités fédérales (compétitions, etc ..)

Assurance en RC

Possibilité d'obtenir une assurance complémentaire (facultative)

Prix réduit sur l'abonnement au journal Subqua